

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN243

présenté par

M. Pueyo, M. Faure, M. Carvounas, Mme Pires Beaune, M. Le Foll et les membres du groupe
Nouvelle Gauche

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 274 par la phrase suivante : « Selon la demande et les offres de formations disponibles, deux nouveaux centres pourront voir le jour afin d'améliorer la couverture de l'ensemble du territoire et ainsi faciliter l'accès des jeunes français aux opportunités offertes par le Service militaire volontaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par son taux d'insertion professionnel de 70% et le nombre de volontaires formés, le Service militaire volontaire, transposition du Service militaire adapté en métropole, est une réussite à encourager.

Cet amendement vise donc à offrir l'opportunité de créer deux nouveaux centres si la demande du public est présente et si les territoires offrent des formations et débouchées. Ces centres pourraient ouvrir dans les zones géographiques moins dotées comme le nord et le sud de la France qui sont plus éloignés des centres actuellement envisagés ou ouverts.